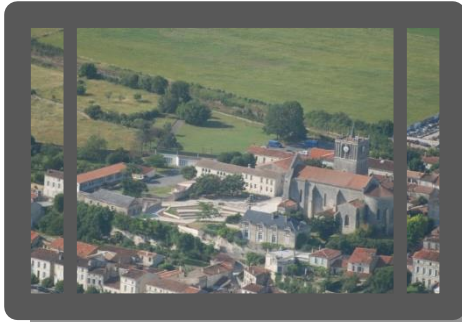
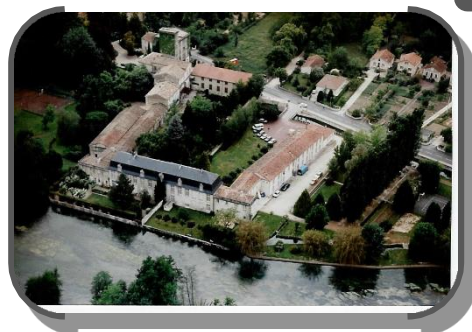


# ASSOCIATION PÈRE LE BIDEAU



## Révision du Projet Associatif 2015-2020



Mis à jour au 01/01/2018

## MOT DU PRESIDENT

Notre projet associatif avait été construit et mis en place en 2010, après une longue réflexion du Conseil d'Administration et une consultation du personnel des établissements.

Il constituait une base de travail associatif pour permettre aux Établissements et services de l'APLB de rédiger de nouveaux projets.

Plus de cinq ans se sont écoulés et il est devenu nécessaire de nous réunir autour d'un nouveau projet associatif, socle commun permettant d'élaborer une stratégie d'évolution pour la période 2015 - 2020.

Pour quelles raisons et sur quels principes ?



### Les Raisons :

- Une nécessité pour l'organisation et le vivre ensemble de l'Association suite à la constitution, à effet au 1<sup>er</sup> janvier 2018, par adoption de nouveaux statuts, d'un grand ensemble associatif APLB, intégrant de nouvelles activités dans les domaines de l'insertion des publics fragiles et de la protection de la personne.
- L'impérative obligation de faire reconnaître la place et la souveraineté associative de l'APLB dans le contexte politique et économique de l'organisation actuelle de notre société en 2015 et dans ses relations avec les décideurs institutionnels.
- Une obligation légale issue de la loi du 2 janvier 2002 "rénovant l'action sociale et médico-sociale"



### Les Principes :

- Le respect de nos valeurs découlant de nos origines, de notre histoire et de l'expérience acquise par l'Association au cours des soixante-quinze dernières années.
- Une réflexion approfondie et des échanges constants entre le personnel, les cadres, le Directeur Général et les membres bénévoles du Conseil d'Administration.
- Une recherche permanente de la qualité de l'accueil des personnes qui nous sont confiées et de l'accompagnement des équipes dans les différents établissements et services.
- L'actualisation régulière du projet du fait de l'évolution de la société, qui nécessite une prise en charge adaptée aux spécificités de la population accueillie pour lui permettre de construire ou reconstruire un projet pour son avenir.
- Continuer à inscrire visiblement l'Association et ses établissements dans les territoires où ils sont installés, comme acteur et employeur de l'économie sociale et solidaire.
- S'appuyer sur ce nouveau projet associatif, socle commun, pour fédérer l'action et le savoir-faire de tous les intervenants de l'Association.



### Les Evolutions :

- Cette nécessaire révision de notre projet pour 2018-2020 intervient sans pour autant dévier des fondamentaux qui étaient ceux du projet initial et qui restent plus que jamais d'actualité.

Jean-Marie LAURENT

## ASSOCIATION PÈRE LE BIDEAU - APLB

### PROJET ASSOCIATIF Révisé 2015-2020

#### A - HISTORIQUE

Le père fondateur Jean-Baptiste LE BIDEAU est né le 28 mars 1890 à Kergo, dans le Morbihan.

Il s'engage dans la vie religieuse et missionnaire et est ordonné prêtre à 27 ans au Canada.

De 1911 à 1930, il découvre l'éducation de l'enfance malheureuse dans un orphelinat agricole.

« Rapatrié » en France pour raison de santé, il est envoyé à Angoulême dans la Communauté Montfortaine d'Obézine.

Dans la vallée de l'Anguienne, il rencontre des enfants et leurs familles vivant dans une profonde misère. Pour eux, il organise un patronage et des goûters qui deviennent cantine au fil des jours et des besoins.

Dès le début de la guerre, devant l'afflux d'enfants égarés, abandonnés, orphelins, le patronage prend de l'ampleur.

Pendant la guerre, le père Le Bideau se fait alors mendiant pour nourrir les enfants.

Deux idées force définissent le sens de l'action du Père Le Bideau tout au long de sa vie :

«... remédier aux misères physiques et morales de l'enfance de la classe populaire... soulageant les misères corporelles d'abord et par là, à force de charité, gagnant les cœurs et semant les principes sauveurs qui petit à petit purifient les vies. Le principe est : Par le corps à l'âme ! Soulager le corps pour redresser la vie. Procurer le bonheur temporel et éternel. » (1933)

« N'oublions jamais que la place de l'enfant est auprès de sa famille naturelle. Il faut essayer d'éloigner le moins possible les enfants de leurs attaches pour ne pas les déraciner » (1957)

### **De la reconnaissance sociale à la reconnaissance légale :**

Une association Loi 1901 dont les statuts sont déposés à la préfecture d'Angoulême est créée en 1941 sous le nom de « La Mère des Pauvres ».

Fin de l'année 1944, l'Association et **ses centaines** d'enfants s'installent à Basseau sur le camp des « Trois Chênes », qui demeure la domiciliation actuelle du siège social de l'Association.

Dès 1945, l'Association, devenue « Marie, Mère des Pauvres » bénéficie d'un financement public. Elle ne cesse d'augmenter sa capacité d'accueil et reçoit dès cette époque, tout enfant en difficulté et nécessitant d'être aidé, dans des structures de plus en plus professionnelles, adaptées et spécialisées.

En 1978 elle prend le nom de son fondateur décédé en 1973 : **ASSOCIATION PÈRE LE BIDEAU (APLB)**.

Elle est dorénavant implantée dans un grand quart sud-ouest de la France, dans 2 régions (Nouvelle Aquitaine et Occitanie) et 5 départements (Charente, Charente-Maritime, Deux-Sèvres, Dordogne et Hautes-Pyrénées)

L'APLB a entamé une révision de son projet associatif pour 2018/2020 dans la perspective de constituer un ensemble associatif à prépondérance non lucrative intégrant diverses activités dans le domaine de l'insertion de publics fragiles et de la protection de la personne.

Ce projet a pour objectif de permettre le rapprochement de notre association avec d'autres entités du monde associatif qui partagent les mêmes valeurs que l'APLB.

Depuis le 1<sup>er</sup> janvier 2018, l'APLB s'est transformée et a absorbé par fusion les associations d'intérim et de travail temporaire de Charente et Dordogne déjà proches d'elle et de l'ATI de la Charente, association de protection juridique des majeurs. Elle regroupera ainsi dans de nouvelles « sections », toutes les compétences et l'échange d'expériences de ces associations.

Ces nouvelles sections au nombre de cinq, avec le soutien du siège et sous la responsabilité du Conseil d'Administration et du Directeur Général de l'APLB,

pourront gérer plus facilement leurs activités propres et ainsi poursuivre de façon plus proche et plus efficace une action et un développement sectoriel.

D'origine confessionnelle catholique, l'APLB s'appuie sur les valeurs humanistes universelles :

### **Dignité de la personne humaine - Solidarité - Tolérance**

## **B - LES VALEURS**

### **DIGNITÉ :**

Par sa naissance, tout être humain accède au statut de sujet libre et autonome, à la dignité inaliénable de « personne humaine », capable de choisir sa vie.

« Tous les êtres humains naissent libres et égaux en dignité et en droits... »  
(Déclaration universelle des droits de l'homme, art. Premier)

### **SOLIDARITÉ :**

Pour survivre, chaque personne engage des relations avec d'autres personnes, avec lesquelles elle doit inventer une vie commune. Ayant besoin les unes des autres, elles deviennent solidaires.

« Pour qu'un rempart tienne, il faut aux petites pierres le secours des grandes, comme aux grandes l'étais des petites. » (Sophocle, Ajax)

### **TOLÉRANCE :**

La survie de chacun impose à tous, sous peine d'auto-exclusion, des compromis, une certaine renonciation à soi, une prise de distance qui laisse place à la dignité de l'autre pour construire le vivre ensemble qu'est la solidarité.

« Je ne suis pas d'accord avec ce que vous dites, mais je me battrai pour que vous ayez le droit de le dire. » (Citation attribuée à Voltaire)

Ce projet associatif régit l'ensemble des structures de l'APLB et s'impose à tous : personnes accueillies, salariées et bénévoles, en termes de droits et de devoirs.

Il engage chacun, et chacun veille à son inscription au cœur des missions de l'APLB.

## C - UN POSITIONNEMENT EXIGEANT

Fidèle aux valeurs morales et spirituelles de son fondateur, l'Association s'applique au respect mutuel des personnes dans le strict cadre de la laïcité et de la loi. Elle déploie ses actions autour des trois affirmations suivantes :

- ✚ **Placer la personne au cœur de son engagement**
- ✚ **Maintenir les liens de la personne avec sa famille et ses proches**
- ✚ **Garantir le professionnalisme de ses actions**
  
- ✚ **Placer la personne au cœur de son engagement**
  - Offrir à chaque personne accueillie l'écoute bienveillante, le cadre protecteur et l'accompagnement vers son épanouissement optimal,
  - respecter les différences sans discrimination liée aux origines, apparences, opinions, convictions ou orientations,
  - ouvrir et approfondir, auprès des personnes accueillies comme dans les équipes éducatives, des perspectives dynamiques et valorisantes, en dépit de conditions jugées a priori peu favorables. S'attacher à la richesse de chacun et aux signes positifs les plus ténus.

### ✚ **Maintenir les liens de la personne avec sa famille et ses proches, dans le respect du cadre administratif ou des décisions de justice**

"La famille est l'élément naturel et fondamental de la société..." (Déclaration universelle des droits de l'homme, art 16- alinéa 3)

- Rencontrer les parents et les associer dès l'origine de la prise en charge.
- Organiser des visites et/ou des échanges réguliers, selon les modalités retenues par la mesure de placement.
- Rappeler avec constance aux parents comme aux enfants le lien fort qui les unit.
- Mener avec les familles un travail sur le contexte familial en lien avec les différents professionnels de secteur.
- Favoriser autant que possible le maintien des relations de chacun avec ses



proches et son cadre de vie d'origine.

- Mettre en place et animer dans la mesure du possible, des Conseils de Vie Sociale ou toute forme de participation.

#### ❖ Garantir le professionnalisme de ses actions

- Recruter des professionnels qualifiés pour les tâches à accomplir.
- S'attacher à une formation continue, à portée technique et éthique, visant à la fois la prise en charge éducative et la gestion des groupes comme deux versants indissociables de toute démarche éducative.
- Accompagner et soutenir les équipes.
- Assurer la veille documentaire sur les évolutions législatives et réglementaires qui encadrent les divers métiers de l'accompagnement spécialisé.
- Maintenir et nourrir le lien entre la démarche politique des membres du conseil d'administration et la démarche technique des professionnels de l'association.

L'APLB veille à ce que les valeurs et les principes éthiques qu'elle a définis et qui l'animent soient partagés et deviennent la référence pour tous.

## D - LES MOYENS

Au fil des années et dans la poursuite de l'œuvre de son fondateur, l'Association Père Le Bideau a développé les moyens importants que sont les établissements et services, le patrimoine foncier, l'expertise humaine et le savoir-faire qui constituent un corpus consistant au service du bien commun.

### **La nouvelle organisation associative au 1<sup>er</sup> janvier 2018 :**

#### - Les Structures de base :

- Les Sections associatives autonomes, les Bureaux de ces Sections sont désignés par le Conseil d'administration. Le président délégué de Section fixe les modalités de fonctionnement du Bureau de la Section qu'il préside.
- La Direction générale de l'association dirigée par un directeur général désigné par le Conseil d'administration.

- Les Structures de gouvernance :

- L'Assemblée Générale de l'association
- Le Conseil d'administration
- Le Bureau du Conseil d'administration
- Le Président du Conseil d'administration et de l'association
- Le Président Délégué de chaque Section associative autonome
- Les Bureaux de Sections

- Les Sections autonomes :

- La Section associative autonome portant le nom « APLB-AI »
- La Section associative autonome portant le nom « APLB-ETTI »
- La Section associative autonome portant le nom « APLB-Social et Médico-social »
- La Section associative autonome portant le nom « APLB-Formation »
- La Section associative autonome portant le nom « APLB-Protection Juridique des Majeurs »

**Le siège historique** à Angoulême - 48, rue de la charité.

Le siège, organe de décision, de soutien et d'écoute est l'outil majeur de l'Association, qui abrite différentes fonctions :

- ❖ Conseil d'administration,
- ❖ Direction générale,
- ❖ Ressources humaines,
- ❖ Gestion financière et administrative
- ❖ Démarche qualité et d'Amélioration Continue



## Les établissements et services :

### Section « APLB-AI »

- ♦ Aisd'Emploi à Angoulême (16)
- ♦ AI Service au Fleix, Ribérac, Mussidan (24) et Ste Foy la Grande (33)

### Section « APLB-ETTI »

- ♦ Le Maillon à Angoulême (16)
- ♦ C3I au Fleix, Ribérac, Mussidan (24) et Ste Foy la Grande (33)

### Section « APLB-Sociale et Médico-sociale »

- ♦ La MECS - Maison Saint Louis de Montfort à Saint Savinien, Pons et Surgères (17)
- ♦ La MECS - Maison Jean-Baptiste à Ruelle, Ruffec et Angoulême et ses services, le PFS et le SAPMN (16)
- ♦ La MECS - Maisons des Deux Sèvres à Celles/Belle et Niort (79)
- ♦ La MECS - APLB 24 au Fleix, Ribérac (24) et Sainte Foy (33)
- ♦ La MECS - Maison Saint Joseph à Séméac, Tarbes et Lannemezan (65)
- ♦ L'ITEP-SESSAD de l'Anguienne à Angoulême (16)
- ♦ Le SAH à Angoulême (16) (CHRS, médiation pénale)

### Section « APLB-Formation »

- ♦ APP à Ruffec et Confolens (16)
- ♦ OF Cadillac au Fleix, Ribérac et St Antoine de Breuilh (24)

### Section « APLB-Protection Juridique des Majeurs »

- ♦ ATI 16 à L'Isle d'Espagnac (16)

Sur l'ensemble de ces établissements et services, l'APLB accueille et prend en charge plus de 2 000 personnes, de l'enfance aux adultes.

## La richesse humaine :

Par-delà les structures, l'APLB bénéficie pour mener à bien sa mission de service, du savoir-faire et des compétences d'administrateurs bénévoles et de salariés dans divers métiers œuvrant tous - quelles que soient leurs fonctions et professions - au projet commun. Personnels de direction et d'encadrement, personnels administratifs, éducatifs, paramédicaux, psychologues et personnels des services généraux représentent ainsi **près de 525 salariés**.

## E - LES MISSIONS DE L'APLB

Fidèle à sa devise : **accueillir, reconstruire**, l'Association développe ses missions mises en œuvre, dans le cadre de ses responsabilités propres, par le directeur général, les directeurs, les cadres, ainsi que l'ensemble des salariés :

- pour les enfants autour de la protection et de l'éducation des jeunes placés ou orientés par la P.J.J, l'ASE et la MDPH.
- pour les adultes autour de l'insertion et de la formation. Avec les services partenaires de l'O.F, du SAH, de l'APP, de l'ATI, du Maillon, d'Aisd'emploi, de C3I et d'AI Service (DDCSPP - Région - DIRECCTE, entreprises, ...).

Le Conseil d'Administration, représenté par son président, décide de la stratégie de l'Association et contrôle sa bonne application.

Chaque section est administrée par un bureau de section, composé d'un président, d'un trésorier et de membres.

## F - LE FONCTIONNEMENT DE L'APLB

L'APLB veille à l'équilibre financier des établissements qui demeurent autonomes dans leur gestion. Selon les modalités de financement des différents partenaires, la prise en charge est financée soit par prix de journée, soit par dotation globale, soit encore dans le cadre de CPOM (contrat pluriannuel d'objectifs et de moyens).

### **Relations avec les partenaires**

L'APLB est au service de l'intérêt général : elle accueille et prend en charge les personnes qui lui sont confiées et gère les financements publics qui lui sont attribués pour ces missions.

Le conseil d'administration de l'APLB, par l'intermédiaire de son président et de son directeur général, accompagne ses établissements et les assiste dans leurs négociations avec les partenaires.

L'association fait partie intégrante des dispositifs de solidarité et de protection définis par nos instances nationales et territoriales.

C'est pourquoi :

- ✓ Elle crée, développe, entretient et favorise les contacts avec tous ses partenaires et notamment :
- ✓ Elle privilégie la qualité des relations avec les partenaires institutionnels et les acteurs territoriaux : **CD, MDPH, ARS, PJJ, DDCSPP, REGIONS, DIRECCTE.**
- ✓ Elle recherche et construit de nouveaux partenariats et s'inscrit dans de nouveaux réseaux et organismes professionnels dans un souci d'optimiser les missions qui lui sont confiées.
- ✓ Dans un souci constant d'évolution des pratiques et de l'amélioration des prises en charge, elle est force de proposition auprès des partenaires. Elle développe des idées nouvelles et des réponses pertinentes, tant dans les modes de prise en charge des personnes accueillies que dans la gouvernance des établissements.

## G - UNE ORGANISATION TOURNEE VERS L'AVENIR

### PERSPECTIVES STRATEGIQUES

#### 1- **L'amélioration constante de la prise en charge des personnes accueillies**

Les personnes accueillies dans les établissements et services présentent une accentuation des troubles associés nécessitant une adaptation, voir coadaptation de l'accueil et de l'accompagnement de ces différents publics. De ce fait l'APLB, soucieuse d'offrir une prise en charge adaptée, prend en compte l'évolution des besoins thérapeutiques de ces personnes dans la mesure des moyens disponibles.

Les mutations profondes de l'institution familiale et de notre société entraînent un exercice de la parentalité de plus en plus complexe. C'est pourquoi, consciente de l'importance de l'environnement familial, l'APLB entend promouvoir auprès des professionnels des établissements, une réflexion sur la

question de la parentalité et le développement de la médiation familiale.

Afin de répondre au mieux aux besoins des personnes vulnérables et d'apporter des offres de prise en charge pertinentes, l'APLB participe activement à l'élaboration et à la mise en œuvre des schémas départementaux.

## **2- Le développement de la démarche qualité dans la culture associative**

L'APLB impulse depuis 2008 une démarche d'amélioration continue au sein de ses établissements, pour :

- ❖ Favoriser une prise en charge et des pratiques de qualité en s'appuyant notamment sur les directions et les comités de veilles de chaque établissement,
- ❖ Permettre aux salariés de développer une réflexion constante sur le sens donné à leurs pratiques professionnelles et aux modes de prise en charge,
- ❖ Répondre aux exigences législatives et réglementaires,
- ❖ Répondre aux règles encadrant la création, le financement et le contrôle des établissements sociaux et médico-sociaux,
- ❖ Bénéficier du label APP qui par son réseau dynamique et national permet la certification de formations multiples.

## **3- Le soutien et la valorisation des ressources humaines**

L'APLB veille à la gestion des ressources humaines des établissements et au management du personnel.

Le professionnalisme et l'amélioration constante des compétences constituent des objectifs managériaux qui permettent :

- ❖ la bonne exécution des projets d'établissements et de services, des modes d'accompagnement et de prise en charge.
- ❖ la reconnaissance des professionnels.
- ❖ L'APLB appuie la mise en œuvre des bonnes pratiques professionnelles.
- ❖ L'APLB promeut le perfectionnement des compétences, des acquis professionnels, des savoir-faire et favorise les évolutions de carrière. Elle travaille à la mise en place d'une GPEC (gestion prévisionnelle des emplois et des compétences) et de plans de formation continue adaptés.
- ❖ L'APLB tend à créer une confiance réciproque avec les équipes afin de développer une réelle dynamique associative. Le conseil d'administration visite régulièrement les établissements et est à l'écoute des salariés.

#### 4- Le développement de la communication interne et externe

##### ❖ Valoriser l'information interne :

L'APLB instaure une communication fluide, ouverte et interactive favorisant le lien associatif, le développement d'une culture commune et la coopération inter-établissements (réseau informatique, visio-conférence, réunions inter-établissements, « le Lien » -journal d'information interne- ...).

Par le projet associatif, l'APLB garantit la cohésion des différents établissements entre eux en conservant leur spécificité dans le respect de leur projet d'établissement.

##### ❖ Promouvoir l'APLB :

Désireuse de défendre sa spécificité, d'être reconnue au niveau local, départemental, régional et national, l'APLB affirme ses valeurs et diffuse son projet associatif.

L'APLB assure la promotion de ses actions dans son environnement politique, économique et social afin d'obtenir des soutiens tant financiers que moraux indispensables au développement de ses missions, à l'amélioration des prestations fournies et à la valorisation de la prise en charge des personnes accueillies.

#### 5- Gouvernance et stratégie interne et externe

- ✓ L'Association fait vivre le projet associatif et le réactualise, en lien avec les agréments des services et établissements gérés. Elle impulse, valide et se porte garante des projets d'établissements qu'elle défend auprès des partenaires sociaux et des politiques,
- ✓ l'APLB privilégie un mode de management participatif par objectifs ; sous le contrôle du directeur général, les directeurs sont responsables de leur établissement. Aidés de leur équipe de direction, ils sont force de proposition, ils participent à la définition des orientations stratégiques, et veillent à la mise en œuvre du projet associatif par l'élaboration du projet d'établissement et de ses déclinaisons,

- ✓ les salariés des établissements sont associés, dans le travail d'équipe, à la dynamique du projet, aux questionnements et aux évolutions en vue d'une amélioration constante de la prise en charge des personnes accueillies.
- ✓ L'APLB est convaincue de la nécessité de coordonner les moyens, les bonnes pratiques et les échanges avec les partenaires institutionnels, à ce titre elle s'efforce de mutualiser les moyens et de créer un lien permanent entre les acteurs sur le terrain.
- ✓ Elle entend renforcer le dialogue et l'échange de bonnes pratiques au sein de l'association.
- ✓ Elle s'efforce de mettre en place une dynamique de recrutement d'administrateurs opérationnels, indispensable à la pérennisation de l'Association.

#### **Ce type de management nécessite une loyauté réciproque.**

- ✓ l'APLB met en place toutes mesures utiles pour accompagner et soutenir les dirigeants des établissements auprès des partenaires institutionnels et sociaux.
- ✓ devant l'évolution des structures territoriales, l'APLB, forte de ses compétences et de son expérience, est à l'écoute des besoins du terrain et est prête à soutenir de nouveaux projets et adapter ses structures à de nouveaux enjeux.

#### **Autres perspectives générales :**

Il est essentiel d'anticiper l'accompagnement par l'association des publics fragiles au sens large en diversifiant ses activités notamment en matière d'insertion

L'association envisage pour la période 2018/2021 de développer son projet associatif en visant à mettre en place les actions suivantes :

- L'APLB se veut attentive à l'évolution des prises en charge, induite par l'émergence de nouveaux publics en difficultés et des nouvelles modalités d'accueil, tout en tenant compte des moyens financiers contraints.

- L'APLB confirme son appartenance au secteur de droit privé à but non lucratif en conservant un esprit non marchand et au service des plus fragiles, tout en s'inscrivant dans l'économie sociale et solidaire.
- L'association restera totalement autonome et indépendante dans son action et ses choix. Cependant elle n'exclue pas la possibilité de développer des partenariats avec des organismes publics ou privés non lucratif afin de concourir à son action associative.
- L'APLB aura recours à une diversification de ses ressources et de ses placements en vue de financer son projet associatif. Il sera possible d'envisager de collecter des fonds et de valoriser le patrimoine y compris via l'intervention de fonds de dotation.

## CONCLUSION

### L'APPEL DU FONDATEUR

Dans la suite de ce projet fondé sur une éthique humaniste communément acceptée, revenons vers notre fondateur, le père Le Bideau, qui invite chacun à se dépasser. Toujours, il a osé croire en chacun et qu'un mieux était possible. C'est encore l'appel qu'il adresse aujourd'hui à tous...

" On croit que tout est fini mais alors il y a toujours un rouge-gorge qui se met à chanter." Paul Claudel



## GLOSSAIRE :

- A.I.** : Association Intermédiaire
- A.P.P.** : Atelier Pédagogique Personnalisé
- A.R.S.** : Agence Régionale de la Santé
- A.S.E.** : Aide Sociale à l'Enfance
- A.T.I.** : Association Tutélaire d'Insertion
- C.D.** : Conseil Départemental
- C.H.R.S.** : Centre d'Hébergement et de Réinsertion Sociale
- D.D.C.S.P.P.** : Direction Départementale de la Cohésion Sociale et de la Protection des Populations
- D.I.R.E.C.C.T.E.** : Direction Régionale des Entreprises, de la Concurrence, de la Consommation, du Travail et de l'Emploi
- E.T.T.I.** : Entreprise de Travail Temporaire d'Insertion
- G.P.E.C.** : Gestion Prévisionnelle des Emplois et des Compétences
- I.T.E.P.** : Institut Thérapeutique Educatif et Pédagogique
- Labellisation A.P.P.** : Réseau National d'ateliers de formations offrant son label par la certification des acquis.
- M.D.P.H.** : Maison Départementale des Personnes Handicapées
- M.E.C.S.** : Maison d'Enfants à Caractère Social
- P.F.S.** : Placement Familial Spécialisé
- P.J.J.** : Protection Judiciaire de la Jeunesse
- S.A.H.** : Service d'Accueil et d'Hébergement
- S.A.P.M.N.** : Service d'Accompagnement Progressif en Milieu Naturel
- S.E.S.S.A.D.** : Service Éducatif Spécialisé et de Soins A Domicile

## Coordonnées

### Siège APLB :

48 Rue de la Charité 16000 ANGOULEME  
Tel : 05.45.91.50.13 Fax : 05.45.91.67.99  
Email : [siege@aplb.fr](mailto:siege@aplb.fr)  
site internet : [aplb.fr](http://aplb.fr)

### Section AI :

#### Aisd'Emploi :

48 rue de la Charité  
16000 - ANGOULEME  
Tel : 05 45 91 88 39  
Fax : 05 45 25 02 46  
Email : [aisdemploi@aplb.fr](mailto:aisdemploi@aplb.fr)

#### AI Service :

Route de Mussidan  
24130 LE FLEIX  
Tel : 05.53.23.55.57  
Email : [aIService@aplb.fr](mailto:aIService@aplb.fr)

### Section ETTI :

#### Le Maillon :

48 rue de la Charité  
16000 - ANGOULEME  
Tel : 05.45.67.01.39  
Fax : 05 45 25 02 46  
Email : [lemaillon@aplb.fr](mailto:lemaillon@aplb.fr)

#### C3I :

Route de Mussidan  
24130 LE FLEIX  
Tel : 05.53.23.55.57  
Email : [c3i@aplb.fr](mailto:c3i@aplb.fr)

### Section Protection Juridique des Majeurs :

#### ATI 16 :

160, Boulevard Salvador Allende  
CS 91003  
16340 - L'ISLE D'ESPAGNAC  
Tel : 05.45.68.86.93  
Fax : 05.45.39.68.84  
Email : [ati16@aplb.fr](mailto:ati16@aplb.fr)

### Section Formation :

#### APP :

3 Place Aristide Briand  
16700 RUFFEC  
Tel : 05.45.31.36.75  
Email : [appruffec@aplb.fr](mailto:appruffec@aplb.fr)

#### OF Cadillac :

Route de Mussidan  
24130 LE FLEIX  
Tel : 05.53.23.55.56  
Email : [cadillacformation@aplb.fr](mailto:cadillacformation@aplb.fr)

## Section Sociale et Médico-Sociale :

### **Maison Jean-Baptiste :**

673, route de Gond-Pontouvre  
16600 Ruelle sur Touvre  
Tel : 05 45 65 63 47  
Fax : 05 45 65 79 50  
Email : [mjb@aplb.fr](mailto:mjb@aplb.fr)

### **SAH :**

123 route de Périgueux  
16000 Angoulême  
Tel : 05 45 92 92 01  
Email : [sah@aplb.fr](mailto:sah@aplb.fr)

### **Maison St Louis de Montfort :**

Place de l'église  
17350 Saint Savinien  
Tel : 05 46 90 20 51  
Fax : 05 46 90 21 49  
Email : [montfort@aplb.fr](mailto:montfort@aplb.fr)

### **Maison St Joseph :**

1 bis rue du 11 novembre  
65600 Séméac - Tarbes  
Tel : 05 62 34 00 72  
Fax : 05 62 93 59 81  
Email : [mesj@aplb.fr](mailto:mesj@aplb.fr)

### **ITEP SESSAD de l'Anguienne :**

Chemin de Tous Vents  
BP 41206  
16000 Angoulême  
Tel : 05 45 95 51 15  
Fax : 05 45 95 61 50  
Email : [anguienne@aplb.fr](mailto:anguienne@aplb.fr)

### **Maisons des Deux-Sèvres :**

41 rue Emile Verdon  
79370 Celles sur Belle  
Tel : 05 49 79 95 62  
Fax : 05 49 32 96 09  
Email : [md2s@aplb.fr](mailto:md2s@aplb.fr)

### **APLB 24 :**

Route de Mussidan  
24130 Le Fleix  
Tel : 05 53 23 55 55  
Fax : 05 53 57 61 55  
Email : [aplb24@aplb.fr](mailto:aplb24@aplb.fr)